



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20241028-BUR-AG-24-086-DE
Date de télétransmission : 05/11/2024
Date de réception préfecture : 05/11/2024

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 28 Octobre 2024

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Objet : Attribution du marché n°24007DTIST : Travaux de construction d'une voirie d'accès et d'une voie douce pour le refuge et la fourrière animale de Fornacina - Lot N°2 : Eclairage Public

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Louis MILANI, Emmanuelle de GENTILI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI

POUVOIRS : -

ABSENTS : Pierre SAVELLI, Leslie PELLEGRINI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Objet : Attribution du marché n°24007DTIST : Travaux de construction d'une voirie d'accès et d'une voie douce pour le refuge et la fourrière animale de Fornacina - Lot N°2 : Eclairage Public

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020, qui délègue certaines compétences au Bureau en matière de commande publique et notamment, en matière de travaux :

- La préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT (221 000 € HT à ce jour) ;

Considérant la consultation n°24007DTIST, lancée le 24 mai 2024 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché de travaux de construction d'une voirie d'accès et d'une voie douce pour le refuge et la fourrière animale de Fornacina – Lot N°2 : Eclairage Public ;

Vu l'analyse des offres et le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

La procédure engagée pour l'attribution du marché public n°24007DTIST concernant les travaux de construction d'une voirie d'accès et d'une voie douce pour le refuge et la fourrière animale de Fornacina, Lot N°2 : Eclairage Public ;

ATTRIBUE

Le marché correspondant à la Société SAS ANTONIOTTI (SIRET : 524 615 929 00048), sise 20290 BORGIO, sur la base d'un montant de 76 440 € HT (Prix DPGF) ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia AP 3022 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr